

Le dioxyde de soufre SO₂

stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration mensuelle		concentration journalière		concentration horaire	
	moyenne mensuelle a	maxi jour.	nbre dép. b	maxi horaire	nbre dép. c	
Martigues / Les Laurons	13	87	0	264	0	
Port-de-Bouc / La Lègue	10	53	0	306	1	
Martigues / Lavéra	6	54	0	652	1	
Martigues / La Gatasse	6	36	0	269	0	
Martigues / Les Ventrons	6	31	0	162	0	
Sausset-les-Pins	6	27	0	85	0	
Port-de-Bouc / Milan	6	17	0	98	0	
Martigues / Notre Dame des Marins	5	33	0	199	0	
Port-de-Bouc / Castillon	5	18	0	87	0	
Martigues / Le Pati	4	28	0	117	0	
Martigues / L'île	4	25	0	118	0	
Vitrolles	4	21	0	106	0	
Fos-sur-Mer / L'Hauture	3	8	0	45	0	
Châteauneuf / La Mède	2	31	0	219	0	
Rognac / Les Barjaquets	2	14	0	84	0	
Berre-l'Étang / Stade	2	13	0	88	0	
Marignane	2	13	0	70	0	
Berre-l'Étang / Port	2	12	0	57	0	
La Fare-les-Oliviers	2	11	0	67	0	
Châteauneuf-les-Martigues	2	10	0	49	0	
Martigues / La Couronne	2	10	0	49	0	
Carry-le-Rouet	2	10	0	43	0	
Miramas	2	7	0	26	0	
Istres	2	6	0	34	0	
Fos-sur-Mer / Les Carabins	2	5	0	28	0	
Salon-de-Provence	2	5	0	19	0	
Port-Saint-Louis-du-Rhône	1	4	0	32	0	
Arles	0	2	0	7	0	

Comparaison aux valeurs réglementaires

- a Objectif de qualité : 50 µg/m³ en moyenne annuelle (pollution de fond)
- b Valeur limite : 125 µg/m³ en moyenne sur une journée (pollution de pointe)
- c Seuil d'information-recommandations : 300 µg/m³ en moyenne sur une heure et Seuil d'alerte : 500 µg/m³ durant 3 heures consécutives (pollution de pointe)

■ dépassement de la valeur limite journalière ou du seuil d'information-recommandations ■ dépassement du seuil d'alerte

Le dioxyde d'azote NO₂

stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration mensuelle		concentration horaire	
	moyenne mensuelle a	maxi horaire	nbre dép. c	
Marignane	34	102	0	
Salon-de-Provence	24	100	0	
Arles	23	98	0	
Martigues	17	91	0	
Istres	16	99	0	

Comparaison aux valeurs réglementaires

- a Objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle (pollution de fond)
- c Seuil d'information-recommandations : 200 µg/m³ en moyenne sur une heure et Seuil d'alerte : 400 µg/m³ durant 3 heures consécutives (pollution de pointe)

■ dépassement du seuil d'information-recommandations ■ dépassement du seuil d'alerte

Les particules en suspension PM10

stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration mensuelle		concentration journalière	
	moyenne mensuelle a	maxi jour. c	nbre dép. b	
Salon-de-Provence	35	65	4	
Marignane	34	55	1	
Miramas	32	47	0	
Port-de-Bouc	32	43	0	
Fos-sur-Mer	31	56	1	
Arles	31	52	1	
La Mède	31	48	0	
Martigues	31	46	0	
Rognac / les Barjaquets	29	64	1	
Port-Saint-Louis-du-Rhône	27	61	1	

Comparaison aux valeurs réglementaires

- a Objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle (pollution de fond)
- b Valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne sur une journée (pollution de pointe)
- c Seuil d'information-recommandations : 80 µg/m³ en moyenne 24 heures et Seuil d'alerte : 125 µg/m³ durant 24 heures (pollution de pointe)

■ dépassement de la valeur limite journalière ou du seuil d'information-recommandations ■ dépassement du seuil d'alerte

L'ozone O₃

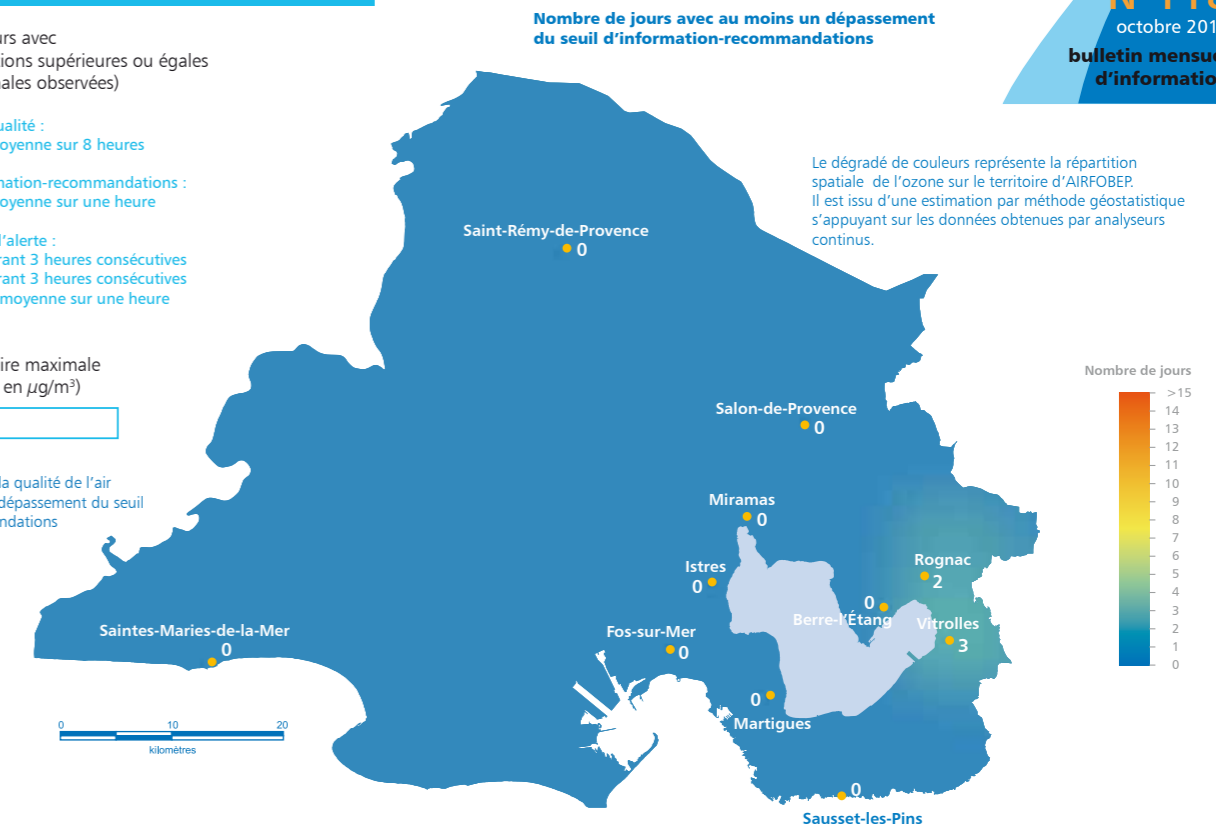
Nombre de jours avec des concentrations supérieures ou égales (valeurs maximales observées)

- 6 à l'objectif de qualité : 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures
- 3 au seuil d'information-recommandations : 180 µg/m³ en moyenne sur une heure
- 0 à un des seuils d'alerte :
 - 240 µg/m³ durant 3 heures consécutives
 - 300 µg/m³ durant 3 heures consécutives
 - 360 µg/m³ en moyenne sur une heure

Concentration horaire maximale observée (exprimée en µg/m³)

208 Vitrolles

- : stations de mesure de la qualité de l'air
- 2 : Nombre de jours avec dépassement du seuil d'information-recommandations



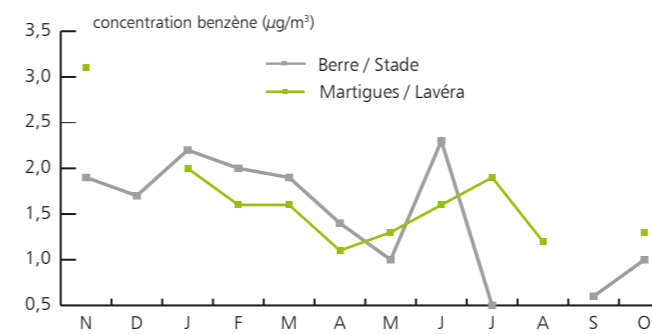
Le benzène C₆H₆

stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration annuelle		concentration mensuelle	
	moyenne sur 12 mois glissants	moyenne octobre 2011	moyenne septembre 2010	moyenne août 2011
Berre / Stade	1,4	1,0		
Martigues / Lavéra	1,6	1,3		

Comparaison aux valeurs réglementaires

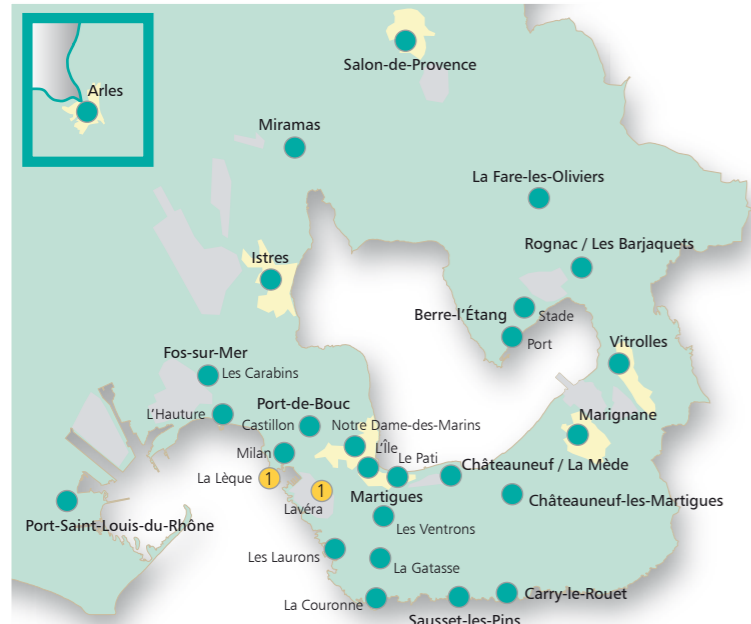
- a Objectif de qualité : 2 µg/m³ en moyenne annuelle
- b Valeur limite : 5 µg/m³ en moyenne annuelle

sites de mesures discontinues (concentration en µg/m ³)	concentration annuelle	
	septembre 2010	août 2011
Châteauneuf / La Mède	1,7	
Port-de-Bouc / La Lègue	1,4	
Martigues / L'île	1,3	
Marignane	1,3	
Fos / Les Carabins	1,2	
Salon-de-Provence	1,1	
Rognac / Les Barjaquets	1,1	
Arles	1,0	
Port-Saint-Louis-du-Rhône	1,0	



En 2011, un nouveau point de mesures discontinues a été installé à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Les niveaux de benzène seront mesurés aux quatre saisons grâce à un prélèvement par tubes passifs.

Nombre de dépassements du seuil horaire d'information pour le SO₂



Nombre de dépassements de la valeur limite journalière pour les PM10



○ stations de mesures continues ■ principales zones urbaines ■ zones industrielles ● aucun dépassement ● de 1 à 5 dépassements ● de 6 à 10 dépassements ● plus de 10 dépassements

Indice et prévision de la qualité de votre air 24h/24 → **04 42 49 35 35**
serveur vocal selon tarification en vigueur

Quel AIR est-il ? Le premier réflexe est de s'informer

Accéder aux mesures 24h/24 et aux prévisions S'informer et accéder aux publications → **04 42 13 01 20**
www.airfobep.org

Odeurs → **0 800 17 56 17** appel gratuit
www.sro-paca.org